

## SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 18 février, à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de : Mr DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 13/02/2021

Présents : Mr DUBOIS, Mme BERNIER, Mrs PEJOU, GORY, DEFORGE, TARRADE, Mmes LORNAC, FILIATRE, Mr MACARY, Mmes LABONNE, BLANCHER.

Absents excusés : Mrs LOCHARD, TEXIER, Mme BARDEAU Carole.

Absente : Mme REIX-PEYTOUR.

Mr LOCHARD a donné son pouvoir à Mr DUBOIS.

Mr TEXIER a donné son pouvoir à Mr MACARY.

Mme BARDEAU a donné son pouvoir à Mme LABONNE.

Mr TARRADE Gilbert a été élu secrétaire de séance.

---

-1-

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Approbation à l'unanimité

-2-

### AUTORISATION À ESTER EN JUSTICE (DÉFENSE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF) REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Messieurs THOURAUD Jérôme et David ont contesté l'arrêté n° ARR-040-CUb-M5938 en date du 20/11/2021 considérant l'opération envisagée non réalisable.

Par lettre en date du 07 Décembre 2020, le tribunal administratif de LIMOGES nous transmet la requête n°2001765-2 présentée par Messieurs THOURAUD Jérôme et David.

Il vous est donc proposé :

- D'autoriser Maître MARTIN à représenter les intérêts de la commune de MAGNAC-BOURG ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Autorise Maître MARTIN à représenter les intérêts de la commune de MAGNAC-BOURG.

-3-

### CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LA COMMUNICATION SUR LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention à intervenir avec le Conseil Départemental qui a pour objet de fixer les règles en matière de communication sur le financement des opérations subventionnées au titre de l'année 2021

Où l'exposé, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à la signer la convention avec le Département

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 18h40.

Le Maire,  
DUBOIS Jean-Louis.

